

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 54/1963 (1963)

Artikel: Genève
Autor: Jotterand, René / Meier, Louis / Ducret, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115091>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Recrutement du personnel enseignant. — Les mesures prises l'an passé et signalées dans la chronique de 1962 pour remédier à la pénurie de personnel enseignant par un élargissement du recrutement ont répondu à l'attente du Département. 113 candidats ont été admis, en septembre 1962, aux études pédagogiques et, après une année d'activité organisée selon la nouvelle formule, plus de 100 ont été autorisés à poursuivre leurs études alors que, ces dernières années, l'effectif moyen des candidats admis annuellement n'était que d'une quarantaine. Autre constatation réjouissante, ce sont à nouveau plus de 100 personnes qui viennent de s'inscrire, à l'heure où je rédige cette chronique, pour entreprendre les études pédagogiques en septembre 1963. Au vu de ces chiffres l'avenir paraît donc moins sombre, mais l'évolution de la situation démographique reste telle qu'il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que ces mesures suffiront à faire face aux besoins.

Enseignement de l'orthographe. — Poursuivant son effort pour doter maîtres et élèves d'instruments de travail nouveaux ou rénovés, la direction de l'enseignement primaire a introduit en septembre 1962 dans les degrés 4 à 7 un « memento orthographique » élaboré par M. Claude Bois, inspecteur d'écoles. L'auteur a cherché à composer un memento simple, clair, pratique offrant une vue d'ensemble des principales notions utiles à l'enseignement de l'orthographe et de nombreux tableaux que l'élève devra savoir consulter rapidement en présence de toute difficulté. Il s'agit donc à la fois d'un ouvrage de référence et d'un manuel d'étude. D'une part, son emploi occasionnel, collectif ou individuel, est préconisé dans toutes les leçons notamment lors de la correction des dictées. D'autre part, les différentes règles, notions et tableaux du memento seront étudiés et mémorisés dans l'ordre prévu par le plan d'études. Une édition commerciale de cet ouvrage a connu un succès considérable qui atteste l'intérêt de sa conception et de sa présentation également originales.

Enseignement de l'arithmétique. — Un nouveau manuel a été introduit en 4^e année; il est l'œuvre de M. Maurice Béguin, inspecteur d'écoles, assisté de M^{lle} Denise Jeanguenin, institutrice, et de M. Jean Frey, instituteur. Le corps enseignant a été associé à la composition de cet ouvrage. D'une part, institutrices et instituteurs ont reçu, en 1958, un questionnaire leur permettant d'exprimer leur avis. La commission de rédaction a dépouillé les réponses et a tenu compte dans une très large mesure des observations et des suggestions présentées par plus de 150 maîtres. D'autre part, le projet de manuel a été régulièrement soumis, en cours d'élaboration, à une commission d'examen formée d'un inspecteur, de deux institutrices et d'un instituteur. La forme définitive du manuel a été arrêtée au cours de séances réunissant les membres de cette commission et les auteurs. Les principes méthodologiques sont ceux que définit pour l'arithmétique le plan d'études de l'enseignement primaire genevois. Le principal mérite

de cet ouvrage réside dans la richesse, la variété, l'ingéniosité et l'heureuse gradation des exercices oraux et écrits d'application et d'entraînement.

Classes d'études surveillées. — Parmi les initiatives prises par le Département pour favoriser une indispensable démocratisation de l'enseignement, signalons l'ouverture, à titre d'essai, de quelques classes d'études surveillées destinées aux élèves de la division supérieure de l'école primaire qui n'ont pas la possibilité de faire leurs devoirs à domicile dans des conditions satisfaisantes. Au début de l'année scolaire, tous les parents des élèves de 6^e et 7^e années des secteurs intéressés ont été avisés et invités à remplir un bulletin d'inscription. Sur 800 familles environ, un peu plus de 80 inscriptions ont été enregistrées; cette initiative semble donc répondre à un réel besoin pour les 10 % des élèves de la division supérieure. Ouverte chaque jour de 17 h. à 18 h. 30, chacune de ces classes est dirigée alternativement par deux instituteurs qui se partagent ainsi les jours de la semaine. Cette solution, qui permet de ne pas trop alourdir l'horaire des titulaires a été vivement appréciée.

Le savoir-faire, la conviction, la constante disponibilité des responsables de ces classes leur ont permis de surmonter les inévitables difficultés du début. L'expérience est concluante; de nouvelles classes d'études surveillées seront ouvertes en septembre 1963 dans d'autres secteurs.

Cours d'initiation rapide au français. — En janvier 1962, une enquête sur les langues parlées à la maison par les élèves des écoles enfantines et primaires genevoises établissait que près de 4000 enfants sur 21 000 fréquentant l'école publique parlaient à domicile une autre langue que le français et que 897 avaient une connaissance insuffisante de cette dernière langue pour suivre l'enseignement.

En octobre 1962, cinq cours d'initiation au français ont alors été ouverts, à titre expérimental, dans les secteurs où le nombre des élèves de langue étrangère était le plus élevé. Tous les parents intéressés ont été informés de l'ouverture de ces cours et invités à y inscrire leurs enfants.

L'effectif maximum a été fixé à une vingtaine d'élèves par cours. En raison de l'hétérogénéité des classes ainsi formées, la méthode directe a d'emblée été choisie, c'est-à-dire l'emploi exclusif du français. L'ouvrage de G. Mauger et G. Gougenheim, « Le français élémentaire », a paru l'instrument le mieux adapté aux besoins et aux possibilités des enfants. Cette méthode, très progressive, est fondée sur le dialogue et l'observation de multiples illustrations. Elle constitue un excellent moyen d'acquérir, d'une manière variée et intéressante, le vocabulaire fondamental. Les résultats obtenus sont très encourageants; après quelques mois, la plupart des débutants parvenaient déjà à répondre aux questions usuelles qui leur étaient posées, à obéir aux ordres qu'ils recevaient, à s'exprimer avec une relative aisance. De nouveaux cours d'initiation rapide au français seront donc ouverts en septembre 1963.

Les retards scolaires. — Le nombre des retards scolaires dans le cadre de la scolarité obligatoire paraît important. Bien que, selon les informations dont nous disposons, la proportion de ces retards ne soit pas plus élevée à Genève qu'en France ou en Belgique, par exemple, le Département n'a pas manqué de se préoccuper de cette situation.

Le service de la recherche a été chargé d'organiser une enquête visant à établir les causes et l'importance des retards scolaires. Une conférence commune des directeurs d'écoles secondaires et des inspecteurs d'écoles primaires a examiné les conclusions qui se dégagent de la documentation rassemblée sur le sujet. Au début de cette séance, qui a duré une journée entière, la conférence a entendu trois exposés de MM. Samuel Roller, directeur du service de la recherche, Roger Girod, professeur à la Faculté des sciences économiques et sociales et André Rey, professeur de psychologie appliquée à l'Institut des sciences de l'éducation, sur les causes pédagogiques, sociales et psychologiques du retard scolaire. L'échange de vues qui a suivi a mis en évidence la complexité du problème et la nécessité d'en poursuivre l'étude de façon approfondie. Une nouvelle conférence commune sera convoquée à cet effet; elle proposera au département les solutions et les remèdes qui lui paraîtront appropriés.

Toutefois, diverses mesures prises ces dernières années et tout récemment encore sont déjà de nature à diminuer, à plus ou moins brève échéance, le nombre des retards scolaires; citons entre autres:

- l'introduction, dès la 1^{re} classe primaire, des moyens d'enseignement nouveaux ou renouvelés qui, judicieusement utilisés, doivent permettre un travail plus progressif et mieux gradué, une acquisition plus sûre des notions,
- l'ouverture de classes d'études surveillées,
- la création des premières classes du cycle d'orientation qui sera généralisé dans les années à venir et couvrira les trois derniers degrés de la scolarité obligatoire d'un dispositif favorisant un meilleur acheminement des élèves du degré 7 au degré 9 (classes de rattrapage et classes d'appui notamment),
- la création, dans le cadre du service de la recherche, d'une section qui aura pour mission d'étudier l'introduction, dans certains secteurs scolaires, des méthodes d'« enseignement programmé » qui ont déjà fait leurs preuves dans certains pays.

Il faut rappeler qu'un facteur capital réside dans l'attitude positive du maître, qui doit être, à tous les degrés de l'enseignement, celui qui aide et encourage l'enfant ou l'adolescent en difficulté, en cherchant à compenser, dans toute la mesure du possible, l'appui que celui-ci ne reçoit pas toujours dans sa famille. Mais il est évident que l'école ne peut remplacer intégralement, lorsqu'il fait défaut, cet encadrement familial, sur l'importance duquel on ne saurait trop insister.

RENÉ JOTTERAND

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'année scolaire 1962-1963 a été marquée par l'ouverture de deux nouvelles institutions: le *Cycle d'orientation*, annoncé dans la dernière chronique, et le *Collège du soir*.

Le *Cycle d'orientation* de l'enseignement secondaire a accompli sa première année expérimentale en ouvrant 16 classes pour 350 élèves.

Ces effectifs, limités aux quartiers proches de ses deux bâtiments, comprennent des enfants du degré 7, soit de 12 à 13 ans. Cette première année sera suivie de deux autres (degrés 8 et 9); le cycle comprendra ainsi tout l'enseignement de fin de scolarité qui sépare l'enseignement primaire de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

Son but est de réaliser une meilleure orientation des élèves et de corriger rapidement et sans difficulté excessive les erreurs éventuelles d'ajustage.

Une préorientation scolaire est intervenue déjà vers la fin de la 6^e année primaire, fondée sur quatre éléments d'appréciation: l'intention des parents, les résultats scolaires, le rapport du maître de 6^e primaire, les résultats des tests d'aptitudes et de connaissances. Elle a permis une première répartition en trois sections: latino-scientifique (6 classes); générale (7 classes); pratique (3 classes).

Dès le début de l'année scolaire, les élèves ont fait l'objet d'une observation minutieuse; des épreuves communes, soigneusement étalonnées, ont permis un contrôle général des résultats et une compensation certaine de la relativité des notes de classe. Le conseil de l'école a examiné à la fin du premier semestre tous les cas d'élèves et s'est prononcé sur les transferts nécessaires; le conseiller d'orientation assiste ce conseil pour tous les cas difficiles ou particuliers. Des « classes d'appui » permettent de retarder ou même d'éviter toute décision inspirée par des échecs momentanés; elles réunissent de petits groupes de 8 élèves au maximum pour certaines disciplines. L'échec persistant malgré cet enseignement complémentaire provoque le transfert. Des « classes de rattrapage » sont également prévues pour les élèves transférés afin de faciliter leur adaptation. De plus, des « heures d'études surveillées » sont à la disposition des élèves.

Le contact avec les parents est assuré par de fréquentes réunions, des entretiens individuels et des informations écrites. Un « collège élargi » a été constitué, qui permet une liaison étroite avec tous les services parascolaires (orientation professionnelle, médico-pédagogique, protection de la jeunesse, recherche pédagogique, etc.).

Le corps enseignant, recruté par voie d'inscription, est composé de maîtres et de maîtresses de l'enseignement secondaire et d'instituteurs et d'institutrices des 7^{es} primaires. Tous ces maîtres reçoivent une formation spéciale.

Le programme et les méthodes adoptés se sont inspirés, avant tout, de l'expérimentation et de l'observation directes; des demi-classes ont été formées pour les travaux pratiques et dirigés, les moyens audio-visuels ont été systématiquement développés et le parallélisme entre les disciplines des cinq sections a été ménagé le plus possible, en vue d'une adaptation rapide lors des transferts.

Les résultats de cette première année correspondent bien aux intentions des promoteurs de la réforme de la division inférieure de l'enseignement secondaire: enseignement secondaire ouvert à tous, groupement de tous les élèves dans un même groupe scolaire, adaptation de l'école aux élèves, orientation continue et transferts éventuels aisés, rapports confiants avec la famille, rajeunissement des méthodes et, dans les limites des raccords gymnasiaux, des programmes.

Le *Collège du soir* a été ouvert en octobre 1962. Il est destiné à toute une catégorie d'adultes qui ont dû abandonner leurs études secondaires avant l'acquisition du certificat de maturité et qui ne pourraient envisager la dépense, souvent considérable, qu'entraîne la préparation de la maturité fédérale à titre privé. Sur plus de 200 inscriptions au départ, 158 élèves ont été admis pour la préparation: 1^o des examens fédéraux de maturité; 2^o des examens de maturité externe de l'école supérieure de commerce; 3^o des examens complémentaires de culture générale et de latin exigés pour l'accès à certaines études universitaires.

Près de 50 maîtres, appartenant en majorité à l'enseignement secondaire supérieur, ont été chargés de la préparation des élèves réunis par petits groupes et par discipline. A la fin du premier semestre, tous les cas ont été soumis à l'ensemble des maîtres, système jugé préférable à celui des examens d'admission. En fin d'année scolaire, 107 élèves sont passés au degré supérieur ou se sont inscrits à des examens, 16 doivent doubler leur classe, 35 ont renoncé à poursuivre l'enseignement. Un élève a réussi l'examen complémentaire de latin, 22 (soit le total de cette catégorie) ont réussi les épreuves de culture générale de la Faculté des sciences et 15 se présenteront à la session de septembre de la maturité fédérale.

Le rapport établi pour ce premier exercice signale les difficultés d'un tel enseignement qui s'adresse à des élèves de formation diverse qui ont souvent de la peine à concilier leurs études avec leur vie professionnelle et familiale; il relève cependant le courage et la ténacité du plus grand nombre. Cette nouvelle institution correspond à un réel besoin et les demandes de renseignements ainsi que de nouvelles inscriptions affluent pour l'année prochaine.

* * *

La place accordée cette année aux deux nouvelles institutions genevoises ne permet qu'une brève relation de la vie scolaire des autres établissements.

Le régime des examens à refaire a été supprimé pour la division supérieure, et l'admission conditionnelle ou à l'essai n'est plus tolérée pour les élèves d'un degré précédent.

L'école des arts et métiers a décerné pour la première fois en juin 1963, 45 diplômes aux élèves du Technicum du soir. Il convient de féliciter ces lauréats qui ont accepté, pendant cinq ans, un surcroît de travail de 15 à 16 heures par semaine.

Un certain nombre de programmes ont été modifiés; d'autres ont été entièrement revus (école des arts et métiers, école complémentaire professionnelle). Cette dernière a introduit pour certaines professions un essai de programmes différenciés qui sera poursuivi et étendu; des cours d'appui et de rattrapage, avec enseignement programmé, ont été organisés pour les élèves faibles. Les cours complémentaires pour les apprenties de la branche textile ont été rattachés aux ateliers de l'école ménagère.

Le problème des locaux continue de préoccuper les directions d'écoles. Les jeunes filles de la division inférieure ont pu occuper une deuxième aile du nouveau bâtiment de La Florence; celles de l'école supérieure de commerce se sont installées dans la nouvelle école de Saint-Jean en septembre 1963. D'autre part, les travaux de la deuxième étape de la construc-

tion de l'école supérieure technique avancent normalement. Les autres écoles sont obligées d'installer des classes dans des locaux provisoires, loués ou prêtés. C'est dire avec quelle impatience sont attendues les constructions prévues ou déjà en voie de réalisation.

LOUIS MEIER

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cette année 1962-1963 aura été marquée par un nouveau record, celui du nombre des étudiants et auditeurs suivant les cours et laboratoires de notre université. Si ce record, qui s'établit à 4540 (dont 56 % d'étudiants étrangers) est de nature à nous réjouir, il ne manque pas aussi de susciter de nombreuses inquiétudes. Les laboratoires sont vétustes et trop étroits et il a fallu renforcer encore les mesures de sélection prises à l'endroit des étudiants étrangers désirant entreprendre leurs études en sciences et en médecine. Des problèmes identiques se posent aux facultés des sciences morales: près de 400 candidats aux examens de la faculté des sciences économiques et sociales lors de la session de juillet 1963. Les examens écrits sont organisés dans les locaux de la salle communale de Plainpalais qui n'avaient pas été appelés jusqu'ici à jouer un rôle particulier dans la vie intellectuelle de la cité!

Si le gros effort fourni sur le plan du logement des étudiants a momentanément permis de résoudre plus facilement qu'on ne l'espérait ce lancinant problème (utilisation temporaire d'immeubles voués à la démolition), les lenteurs inhérentes à la mise au point et à la construction de nouveaux locaux universitaires, comme aussi les dépenses entraînées par la création inévitable de nouveaux postes de professeurs, de chargés de recherche, d'assistants, ne nous permettent pas d'affirmer que nous envisageons l'avenir avec sérénité.

Si l'on tient compte de son équipement actuel, l'université de Genève n'est pas loin d'avoir atteint le maximum d'étudiants qu'elle peut accueillir pour leur donner la formation qu'ils attendent d'études universitaires dignes de ce nom. Et pourtant nous savons les retards accumulés par la Suisse dans le domaine de la formation des élites intellectuelles. Nous savons aussi que tant à cause de la haute natalité des années après 1940, que des mesures énergiques et généreuses qui sont envisagées pour favoriser l'accès aux études supérieures de tous ceux qui en ont les capacités, notre université sera appelée à recevoir à l'avenir un nombre encore plus grand d'étudiants.

Il ne nous appartient pas, dans le cadre de cette chronique, d'esquisser des solutions à ce problème difficile. Nous voudrions simplement nous permettre de souligner que nous sommes convaincus que la solution se trouve tout à la fois dans une hardie, et peut-être révolutionnaire coopération entre les universités romandes et dans une substantielle aide financière de la Confédération (recherche, enseignement, bourses, constructions universitaires).

La place nous manque pour énumérer les faits saillants de l'année écoulée qui a vu le professeur Jean Graven accéder au rectorat. Nous

nous limiterons, donc, à ceux qui peuvent présenter un intérêt pour la majorité des lecteurs de cette chronique.

1. *Conseiller aux études.* — Grâce à l'appui du Département de l'Instruction publique et du Département fédéral de l'Intérieur, un premier conseiller aux études a pu être nommé par l'Université. Les expériences ainsi réalisées ont été très concluantes et ont encouragé les autorités universitaires à proposer la nomination, dès l'automne 1963, d'un second conseiller qui aura à s'occuper particulièrement des étudiants des facultés des sciences et de médecine. Les principaux domaines qui sollicitent l'attention de ces conseillers aux études sont : a) l'accueil des étudiants et l'organisation de leurs études; b) le contrôle du travail des étudiants; c) la préparation des examens; d) les boursiers fédéraux et les boursiers des gouvernements étrangers.

2. *Conférences d'orientation sur les études universitaires.* — En très étroite collaboration avec les directeurs des écoles secondaires, l'Université a organisé en juin une série d'entretiens auxquels ont été conviés les élèves des deux dernières années précédant la maturité et leurs parents. A tour de rôle les doyens ou leur représentant ont brièvement exposé le contenu et les exigences des études dans les diverses facultés et ont indiqué les débouchés qui s'offraient aux porteurs des diplômes délivrés par ces facultés.

Ces efforts d'information et d'orientation seront repris et intensifiés ces prochaines années. L'Association générale des étudiants étudie actuellement la possibilité d'inclure dans chaque numéro de son journal une page supplémentaire traitant de ces problèmes d'orientation professionnelle, page destinée aux élèves de l'enseignement secondaire.

3. *Programme des cours annuel.* — Par décision du Sénat de l'Université, le programme des cours, dès la rentrée d'automne 1963, ne paraîtra plus qu'une fois par année. Il comprendra donc toutes les indications nécessaires sur l'ensemble des cours qui seront donnés à l'Université durant le semestre d'hiver et le semestre d'été. Au début de chaque semestre des feuilles polycopiées porteront à la connaissance des intéressés les modifications et adjonctions à ce document. Cette décision a été motivée non seulement par le souci d'économiser les deniers publics, mais également de renforcer le sentiment que les deux semestres ne sont en fait que les éléments d'une seule année académique.

Bernard DUCRET

JURA BERNOIS

Situation générale

La pénurie persistante d'instituteurs demeure un des problèmes les plus sérieux. Afin de favoriser le recrutement, le Grand Conseil a accepté la décentralisation des Ecoles normales dans l'Ancien canton. A cette heure, cette décentralisation se poursuit et est à l'étude pour le Jura.